



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 5606

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la diminution de 5 % des crédits alloués au dispositif spécial de lutte contre les toxicomanies. En effet, la diminution de 5 % des crédits alloués à ce dispositif annoncée pour l'année 2003, à laquelle s'ajoute le gel des subventions pour l'année 2002 ainsi que la baisse des crédits de la MILDT aboutira dans les mois à venir à supprimer plusieurs centaines de places d'hébergement spécialisé, à dénoncer les partenariats pris avec la justice dans le cadre des conventions départementales d'objectif, à réduire encore les moyens de prévention. Cela représente, à l'échelon national, une perte de 3 millions d'euros, l'équivalent de 1 600 traitements substitutifs. En conséquence, elle lui demande ce qu'il envisage dans le domaine de la politique de la santé et plus particulièrement dans le champ de la prise en charge des toxicomanes.

Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5606

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3850

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 114